



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord

AANO • NUMÉRO 041 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 26 septembre 2012

Président

M. Chris Warkentin

Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord

Le mercredi 26 septembre 2012

• (1540)

[Français]

Le greffier du comité (M. James M. Latimer): Honorables membres du comité, je constate qu'il y a quorum.

[Traduction]

Conformément au paragraphe 106(2) du Règlement, le premier point à l'ordre du jour est l'élection de la présidence.

Avant de commencer, je rappelle aux membres que le greffier n'est habilité qu'à recevoir une motion à cet effet. Je ne peux pas recevoir de rappel au Règlement, je ne peux pas donner la parole aux députés pour participer à un débat, etc.

Y a-t-il des motions pour l'élection de la présidence?

L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Je propose Chris Warkentin à la présidence.

Le greffier: Mme Bennett a proposé que M. Warkentin soit le président.

[Français]

Y a-t-il d'autres motions?

[Traduction]

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare M. Warkentin dûment élu président.

Avant que je l'invite à occuper le fauteuil, si le comité est d'accord, nous pouvons passer à l'élection des vice-présidents.

Cela vous convient-il?

Des voix: Oui.

Le greffier: Le premier vice-président doit être un député de l'opposition officielle.

[Français]

Y a-t-il des motions?

[Traduction]

Madame Hughes.

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapuskasing, NPD): Je proposerais Jean Crowder.

Le greffier: Mme Hughes a proposé que Mme Crowder soit la vice-présidente de l'opposition officielle.

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare Mme Crowder élue en son absence première vice-présidente.

Le deuxième vice-président doit venir d'un parti autre que l'opposition officielle, mais d'un parti de l'opposition.

M. Chris Warkentin (Peace River, PCC): J'aimerais proposer Carolyn Bennett, s'il vous plaît.

Une voix: Qu'arriverait-il s'il n'y en avait pas?

Le greffier: Je suppose qu'il serait plutôt inutile de demander s'il y a d'autres candidatures.

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: J'invite M. Warkentin, dûment élu président, à occuper le fauteuil.

Des voix: Bravo, bravo!

Le président (M. Chris Warkentin (Peace River, PCC)): Chers collègues, je vous remercie de votre appui et je suis convaincu que nous connaissons une excellente année. Je sais que nous avons beaucoup de pain sur la planche.

Je pense que nous devrions examiner ce qui nous a été prévu.

Je sais que nous ne nous étions pas préparés à parler des travaux futurs à ce moment-ci, mais je me demande si nous pourrions fixer un moment pour une réunion du comité de direction, vraisemblablement dès lundi.

Est-ce quelque chose que nous serions prêts à faire? Je pense que ce serait probablement la façon la plus efficace de planifier notre calendrier.

Comme nous semblons prêts à le faire, je pense que nous nous réunirons dès lundi. Nous y consacrerons probablement la première heure de la réunion régulière si cela vous convient. Ensuite, nous reviendrons le mercredi suivant pour examiner les recommandations, mais tout le comité cette fois-là.

J'ai parlé à Mme Crowder, en me disant qu'elle serait peut-être élue vice-présidente, et elle semblait favorable à cette idée. Si, en tant que comité, vous êtes prêts à procéder ainsi, c'est assurément ce que je recommanderais.

Madame Bennett, si vous avez...

L'hon. Carolyn Bennett: Oui. Le secrétaire parlementaire a suggéré que les mesures législatives ou les motions qui pourraient être renvoyées au comité... Je me demandais si la Bibliothèque du Parlement serait disposée à dresser une liste de témoins possibles pour les travaux à venir du comité.

Le président: J'ai demandé plusieurs choses à nos analystes. Je pense que nous, le comité, leur avons demandé de faire cela à l'approche de l'été. Il y avait tout d'abord une compilation des témoignages que nous avons entendus lors des études précédentes. C'est une chose que nous avons demandée. J'ai également demandé qu'ils entreprennent de faire circuler ce document après notre réunion. Si vous êtes d'accord, je recommanderais certainement que ce soit fait.

L'autre chose que nous devrions faire en prévision de la réunion du comité de direction, c'est d'examiner les mesures législatives qui pourraient nous être renvoyées.

Je crois comprendre que la « transparence » est probablement la chose que nous verrons d'abord et avant tout au comité.

J'ai demandé aux analystes de songer aux témoins qu'ils pourraient recommander au comité de direction, mais si des membres ont d'autres noms à ajouter, je leur demanderais de le faire lors de cette réunion; nous les examinerons tout le comité ensemble à la réunion suivante.

Monsieur Rickford.

M. Greg Rickford (Kenora, PCC): Indépendamment de la réunion du comité de direction lundi et de toute orientation sur laquelle ils pourraient s'entendre, il y aurait un calendrier préliminaire pour le projet de loi C-27, car il pourrait fort bien se retrouver dans les travaux de la Chambre assez rapidement. À cette

fin, nous avons prévu des séances d'information de la part du ministère mardi de la semaine prochaine. Ce sera, ou il se peut que... J'ai réservé mon bureau pour cette séance et j'invite tous les collègues à faire tout en leur pouvoir pour y assister. Ce sera de 16 h 45 à 17 h 45.

Carol, pouvez-vous envoyer quelqu'un, ou avez-vous...

Mme Carol Hughes: Je vais vérifier. J'ai déjà fait quelques échanges.

M. Greg Rickford: D'accord. Je peux comprendre.

Le président: Merci, monsieur Rickford. Je sais que les membres du comité vous seront en général reconnaissants d'accepter d'entreprendre cette tâche.

En supposant que le projet de loi C-27 nous sera renvoyé au cours des prochains mois, je laisse au comité le soin de déterminer à quel moment et de quelle façon nous entreprendrons ces études. Les analystes ont entrepris de préparer un résumé législatif du projet de loi C-27, et je vais leur demander de le faire circuler aux membres du comité également. Ce sera à votre disposition.

Trois documents seront remis aux membres du comité: deux qui ont trait à l'étude que nous commençons avant la pause, puis le résumé législatif du projet de loi C-27. Il sera remis aux membres du comité. Vous pouvez vous y attendre. Si vous avez d'autres questions, nous aimerions que vous les portiez à l'attention des membres du comité de direction qui se réunit lundi.

Nous nous reverrons tous mercredi. S'il n'y a pas d'autres questions, M. Clarke a présenté une motion d'ajournement.

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>